



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 12.12.2011
COM(2011) 879 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS EN 2010**

{SEC(2011) 1553 final}

RAPPORT DE LA COMMISSION

SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS EN 2010

Conformément à l'article 7, paragraphe 4, de la décision 1999/468/CE du Conseil du 28 juin 1999¹ (ci-après la «décision de comitologie»), la Commission présente ci-après le rapport annuel sur les travaux des comités en 2010. Il s'agit du dernier rapport réalisé au titre de la décision de comitologie.

Le présent rapport fait un tour d'horizon de l'évolution du système de comitologie en 2010 et présente une synthèse des activités des comités. Il est accompagné d'un document de travail des services de la Commission contenant des statistiques détaillées sur les travaux des différents comités.

1. APERÇU DE L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE COMITOLOGIE EN 2010

Conformément à l'article 291 du TFUE, la Commission a adopté une proposition de «règlement de comitologie» [COM(2010) 83] le 9 mars 2010. Le règlement de comitologie, à savoir le règlement (UE) n° 182/2011 établissant les règles et principes généraux relatifs aux modalités de contrôle par les États membres de l'exercice des compétences d'exécution par la Commission, a été adopté par le Parlement européen et le Conseil le 16 février 2011 et est entré en vigueur le 1^{er} mars 2011². Il a abrogé la décision de comitologie et remplacé les procédures établies dans ladite décision par deux procédures seulement (procédure consultative et procédure d'examen). L'entrée en vigueur du nouveau règlement de comitologie n'a toutefois pas affecté la procédure de réglementation avec contrôle (article 5 *bis* de la décision de comitologie), qui restera d'application pour tous les actes de base qui lui font référence jusqu'à ce que ces actes soient formellement modifiés.

En 2010, les comités de comitologie ont opéré dans le cadre des procédures exposées dans la décision de comitologie: procédure consultative, procédure de gestion, procédure de réglementation, procédure de sauvegarde et procédure de réglementation avec contrôle.

2. APERÇU DES ACTIVITÉS

2.1 Nombre de comités et de réunions

Il est important d'établir une distinction entre, d'une part, les comités de comitologie et, d'autre part, d'autres entités, en particulier les «groupes d'experts» créés par la Commission elle-même. Ces derniers mettent leur savoir-faire à la disposition de la Commission pour élaborer et mettre en œuvre les politiques, tandis que les comités de comitologie aident la Commission dans l'exercice des compétences d'exécution qui lui ont été conférées par des actes législatifs de base. Le présent rapport porte exclusivement sur ces comités. Le tableau I ci-dessous présente le nombre de comités de comitologie par secteur d'activité

¹ JO L 184 du 17.7.1999, p. 23. Texte modifié par la décision 2006/512/CE du Conseil (JO C 255 du 21.10.2006, p. 4).

² JO L 55 du 28.2.2011, p. 13.

au 31 décembre 2010. Les chiffres de l'année précédente (au 31 décembre 2009) sont également indiqués à des fins de comparaison.

TABLEAU I – NOMBRE TOTAL DE COMITÉS

Secteur d'activité	2009	2010
Agriculture et développement rural (AGRI)	15	14
Office européen de lutte anti-fraude (OLAF)	1	1
Budget (BUDG)	2	2
Action pour le climat (CLIMA)	(voir DG ENV)	4
Communication (COMM)	-	1
Affaires économiques et financières (ECFIN)	-	1
Éducation et culture (EAC)	6	7
Emploi, affaires sociales et inclusion (EMPL)	5	4
Énergie (ENER)	(ancienne DG TREN - 39)	14
Élargissement (ELARG)	3	4
Entreprises et industrie (ENTR)	39	30
Environnement (ENV)	36	32
EuropeAid (AIDCO)*	7	6
Relations extérieures (RELEX)**	4	4
Santé et consommateurs (SANCO)	16	22
Affaires intérieures (HOME)	(ancienne DG JLS - 24)	10
Aide humanitaire et protection civile (ECHO)	1	2
Informatique (DIGIT)	2	1
Société de l'information et médias (INFSO)	8	6
Marché intérieur et services (MARKT)	14	13
Justice (JUST)	(ancienne DG JLS - 24)	13
Affaires maritimes et pêche (MARE)	4	4
Mobilité et transports (MOVE)	(ancienne DG TREN - 39)	29
Politique régionale (REGIO)	1	1
Recherche et innovation (RTD)	7	6
Eurostat (ESTAT)	10	8
Fiscalité et union douanière (TAXUD)	12	10
Commerce (TRADE)	10	10
TOTAL:	266***	259

* En 2011, la DG AIDCO et la DG DEV sont devenues la DG DEVCO.

** En 2011, la DG RELEX est devenue le service des instruments de politique étrangère (FPI).

*** Voir le rapport annuel 2009.

En 2010, les comités de comitologie pouvaient, en règle générale, être classés selon le type de procédure qui a régi leur activité (procédure de consultation, procédure de gestion, procédure de réglementation, procédure de réglementation avec contrôle et procédure de sauvegarde – voir tableau II). Certains comités, parce qu'ils ont appliqué des procédures multiples (allant de la procédure de consultation à la procédure de réglementation, auxquelles s'ajoute la procédure de sauvegarde), ont été distingués des comités opérant selon une procédure unique.

TABLEAU II - NOMBRE DE COMITÉS PAR TYPE DE PROCÉDURE (2010)

	Type de procédure				Opérant selon plusieurs procédures	TOTAL
	Consultation	Gestion	Réglementation	Réglementation avec contrôle		
AGRI	0	4	4	0	6	14
AIDCO	0	5	0	0	1	6
BUDG	1	0	1	0	0	2
CLIMA	0	0	0	0	4	4
COMM	0	0	0	0	1	1
DIGIT	0	1	0	0	0	1
EAC	1	1	0	0	5	7
ECFIN	1	0	0	0	0	1
ECHO	0	0	0	0	2	2
ELARG	1	3	0	0	0	4
EMPL	1	0	0	2	1	4
ENER	1	2	4	1	6	14
ENTR	6	1	3	5	15	30
ENV	0	0	5	4	23	32
ESTAT	0	1	1	0	6	8
HOME	0	0	3	0	7	10
INFSO	0	1	0	0	5	6
JUST	2	1	0	4	6	13
MARE	0	1	0	0	3	4
MARKT	0	0	1	4	8	13
MOVE	3	1	4	2	19	29
OLAF	0	0	1	0	0	1
REGIO	0	0	0	0	1	1
RELEX	0	2	1	0	1	4
RTD	0	3	0	0	3	6
SANCO	1	0	6	1	14	22
TAXUD	1	3	5	0	1	10
TRADE	2	2	3	0	3	10
TOTAL:	21	32	42	23	141	259

Ces chiffres indiquent que près de 16 % des comités (42 sur 259) ont travaillé exclusivement dans le cadre de la procédure de réglementation, tandis qu'un nombre moins élevé relève uniquement de la procédure de gestion (32). La plupart des comités (54 %) ont toutefois opéré selon plusieurs procédures (141 sur 259). La ventilation par secteur d'activité montre que le recours aux différents types de procédures varie d'un secteur d'activité à l'autre.

Le nombre de comités n'est pas le seul indicateur de l'activité pour la comitologie. Le *nombre de réunions* tenues en 2010 reflète l'intensité générale des travaux, à l'échelle des secteurs d'activité et au sein des différents comités (tableau III).

TABLEAU III – NOMBRE DE RÉUNIONS

	2009	2010		2009	2010
AGRI	165	148	ESTAT	19	16
AIDCO	40	28	HOME	-	23
BUDG	5	4	INFSO	24	24
CLIMA	-	15	JUST	-	6
COMM	-	2	MARE	15	11
DIGIT	3	1	MARKT	32	34
EAC	13	17	MOVE	-	60
ECFIN	-	1	OLAF	3	2
ECHO	4	5	REGIO	10	9
ELARG	5	5	RELEX	3	5
EMPL	5	4	RTD	62	60
ENER	-	19	SANCO	124	131
ENTR	48	56	TAXUD	107	107
ENV	67	48	TRADE	17	18
			TOTAL:	771*	859

* Voir le rapport annuel 2009.

Comme en 2009, les chiffres les plus élevés concernent l'*agriculture* (AGRI, 148 réunions). Ces chiffres témoignent de l'intensité de la gestion des différents marchés agricoles. L'*agriculture* (AGRI) est suivie des secteurs «*santé et consommateurs*» (SANCO, 131 réunions) et «*fiscalité et union douanière*» (TAXUD, 107 réunions).

2.2 Nombre d'avis et de mesures d'exécution

Le présent rapport, comme les précédents, fournit des chiffres globaux concernant les *avis* formels émis par les comités et les *mesures d'exécution* correspondantes (actes législatifs, décisions administratives ou décisions de financement) adoptées par la Commission³. Ces chiffres quantifient le travail tangible fourni par les comités (voir tableau IV). Le nombre total d'*avis* rendus par les comités en 2010 s'élevait à 1 904 (contre 2 091 en 2009) et le nombre de mesures d'exécution adoptées par la Commission à 1 812 (contre 1 808 en 2009).

³ Il y a lieu de préciser que des écarts sont possibles entre le nombre d'avis et le nombre de mesures d'exécution pour une année donnée. L'introduction du document de travail des services de la Commission qui accompagne le rapport en précise les raisons.

TABLEAU IV – NOMBRE D’AVIS ET DE MESURES D’EXÉCUTION ADOPTÉES (2010)

	Avis	Mesures adoptées sur la base d’actes autres que des actes de codécision	Mesures adoptées sur la base d’actes de codécision		Avis	Mesures adoptées sur la base d’actes autres que des actes de codécision	Mesures adoptées sur la base d’actes de codécision
AGRI	345	342	3	ESTAT	30	0	35
AIDCO	181	0	175	HOME	21	13	9
BUDG	0	0	0	INFSO	35	0	10
CLIMA	22	1	16	JUST	18	8	13
COMM	4	0	4	MARE	23	23	0
DIGIT	1	0	1	MARKT	20	0	20
EAC	101	32	64	MOVE	65	0	69
ECFIN	1	0	1	OLAF	0	0	0
ECHO	39	2	47	REGIO	5	1	0
ELARG	58	58	0	RELEX	3	3	0
EMPL	8	0	9	RTD	185	169	0
ENER	18	4	12	SANCO	562	132	415
ENTR	67	6	31	TAXUD	37	37	6
ENV	48	0	40	TRADE	7	1	0
				TOTAL:	1 904	832	980

Le grand nombre de *mesures d’exécution* adoptées dans certains secteurs d’activité – *santé et consommateurs* (547), *agriculture* (345), *EuropeAid* (175), *recherche* (169) – reflète une fois encore la charge de travail déléguée à la Commission dans ces domaines⁴.

2.3 Recours à la procédure de réglementation avec contrôle

Les chiffres du tableau IV indiquant le nombre de mesures d’exécution adoptées incluent le nombre de mesures adoptées selon la procédure de réglementation avec contrôle. En 2010, ce nombre s’élevait à 164, le secteur «*santé et consommateurs*» étant celui qui a le plus recouru à cette procédure (46 mesures), suivi du secteur «*environnement*» (30 mesures) (voir tableau V).

En 2010, le Parlement européen a fait usage de son droit de veto pour s’opposer à l’adoption de projets de mesures dans un cas et le Conseil dans deux cas. Au total, les deux législateurs ont donc fait usage de leur droit de veto dans 1,8 % des cas:

⁴ Il y a lieu de noter que le nombre de mesures adoptées ne donne pas en soi d’indication quant à l’importance politique, économique ou financière des décisions prises.

- en mai 2010, le Parlement européen s’est opposé à un projet de directive de la Commission modifiant les annexes de la directive 95/2/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants, et abrogeant la décision 2004/374/CE. Ce projet de mesure n'a par conséquent pas été adopté. Une mesure révisée a été adoptée par la Commission le 22 octobre 2010 (JO L 279 du 23.10.2010, p. 22);
- en mai 2010, le Conseil s’est opposé à un projet de directive de la Commission modifiant les annexes I et II de la directive 98/70/CE (directive sur la qualité des carburants) aux fins de leur adaptation au progrès technique. Ce projet de mesure n'a par conséquent pas été adopté. Une mesure révisée a été adoptée par la Commission le 1^{er} juin 2011 (JO L 147 du 2.6.2011, p. 15);
- en mai 2010, le Conseil s’est opposé à l’adoption d’un projet de directive de la Commission relative à l’utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche des véhicules. Ce projet de mesure n'a par conséquent pas été adopté. Une mesure révisée a été adoptée par la Commission le 19 novembre 2010 (JO L 304 du 20.11.2010, p. 18).

À titre de comparaison, en 2009, le droit de veto a été utilisé dans un cas.

TABLEAU V – NOMBRE DE MESURES D’EXÉCUTION ADOPTÉES SELON LA PROCÉDURE DE RÉGLEMENTATION AVEC CONTRÔLE (2010)

	Mesures adoptées selon la procédure de réglementation avec contrôle	Opposition du PE à l'adoption de projets de mesures selon la procédure de réglementation avec contrôle	Opposition du Conseil à l'adoption de projets de mesures selon la procédure de réglementation avec contrôle
AGRI	0	0	0
AIDCO	0	0	0
BUDG	0	0	0
CLIMA	9	0	1
COMM	0	0	0
DIGIT	0	0	0
EAC	0	0	0
ECFIN	0	0	0
ECHO	0	0	0
ELARG	0	0	0
EMPL	0	0	0
ENER	6	0	0
ENTR	18	0	0
ENV	30	0	1
ESTAT	25	0	0
HOME	0	0	0
INFSO	0	0	0
JUST	0	0	0
MARE	0	0	0
MARKT	12	0	0
MOVE	18	0	0
OLAF	0	0	0
REGIO	0	0	0
RELEX	0	0	0
RTD	0	0	0

SANCO	46	1	0
TAXUD	0	0	0
TRADE	0	0	0
Total:	164	1	2

3. INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES ACTIVITÉS DES COMITÉS

Le document qui accompagne le présent rapport fournit des informations détaillées sur les activités de chaque comité en 2010; ces informations sont classées par direction générale. Il contient également des informations sur l'évolution du nombre de comités ainsi que sur des situations spécifiques concernant des projets de mesures particuliers, tels que des avis défavorables, des saisines du Conseil ou des oppositions du Conseil ou du Parlement dans le cadre de la procédure de réglementation avec contrôle.